

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA
CATEGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE DEPUIS LA
CATEGORIE A2

L'objectif de cette formation est d'amener les jeunes motards et motardes détenteurs de la catégorie A2 du permis de conduire depuis au moins 2 ans à la compréhension des spécificités de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35kW, comprendre l'utilité de savoir maîtriser les savoirs faire techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire et travailler principalement sur le processus détection-analyse-décision et action.

Cette formation est accessible aux détenteurs de la catégorie A2 du permis de conduire et peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de cette catégorie.

Le véhicule utilisé durant cette formation répond aux caractéristiques suivantes :

- Puissance minimale de 50kW
- Cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne
- Rapport poids/puissance supérieur ou égal à 0.25kW/kg pour un moteur électrique
- Poids à vide minimum de 175kg
- Equipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève disposera d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée et l'enseignant conduit le véhicule suiveur en liaison radio avec l'élève conducteur. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique (Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute) peuvent être dans ce véhicule suiveur. L'enseignant pourra également utiliser une motocyclette comme véhicule suiveur afin d'effectuer des démonstrations et donner des conseils à son élève, dans ce cas il sera seul sur sa machine. A la demande du candidat, des objectifs particuliers (comme la circulation en duo par exemple) pourront être mis en places.

La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves et est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. Elle est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).

SEQUENCE THEORIQUE : (2 heures)

Durant cette séquence, des successions d'explications et d'échanges auront lieu sur les statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes ainsi que les principaux risques de la conduite de ses machines. Une partie concernera l'obligation réglementaire et surtout l'importance de l'équipement du motard. Enfin des explications seront données sur les conséquences des substances et produits psycho-actifs sur la conduite.

SEQUENCE PRATIQUE HORS CIRCULATION : (2 heures)

Cette séquence a pour but d'appréhender un nouveau véhicule plus puissant et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion souvent difficile des situations dangereuses.

Des exercices seront mis en place par le formateur sur le freinage efficace et sûr en moto, les situations de changement de direction gauche et droite et les techniques d'inclinaison. A la demande de l'élève, des exercices particuliers pourront être effectués.

SEQUENCE PRATIQUE EN CIRCULATION : (3 heures)

Pendant cette séquence, le formateur procède à un audit de la conduite de l'élève, principalement axé sur la perception, l'analyse la prise de décision et enfin l'action correspondante. Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

A la fin de cette séquence, le formateur procède à la clôture de la formation avec un échange et un bilan avec son élève.

Il lui remet ensuite une attestation de suivi de formation. Elle ne permettra de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où l'élève sera en possession du titre définitif.